



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le **11 OCT. 2023**

ID : 087-218717809-20230927-2023039-DE



2023-039

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 27 septembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

en exercice -23- présents 15 votants 23

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LAURENT, M PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. PREUILH donne pouvoir à Pierre CHEVALIER, M. FOURNIER donne pouvoir à Claudette ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme. DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY.

Madame Béatrice LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2023-2024 ATELIER THEATRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un atelier théâtre et danse est proposé aux enfants. C'est une activité qui se pratique les lundis et les mardis ; les enfants sont répartis selon l'âge en quatre groupes à raison d'une heure par groupe. L'animation est dispensée par Monsieur David DEBERNARDI et Madame Jessica MOTHE. Le tarif horaire est de 50,00 par heure.

Madame le Maire rappelle que la participation des parents pour l'année scolaire 2022/2023 était de :

- 10 € par mois pour 1 enfant, pour une activité de 1 heure
- 15 € par mois pour 2 enfants et plus d'une même famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer la participation financière des parents pour l'année scolaire 2023/2024 à :

- 10 € par mois pour 1 enfant, pour une activité de 1 heure
- 15 € par mois pour 2 enfants et plus d'une même famille

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme
Le Maire,

Signé par : Claudette
ROSSANDER
Date : 10/10/2023
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER